

Délégation au développement économique, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'innovation

**03-01**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Réunion du 29 janvier 2015

### **OBJET : PACTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS / MONTFERMEIL AVEC LA RÉGION ÎLE-DE- FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLICHY-SOUS- BOIS / MONTFERMEIL AU TITRE DES ANNÉES 2014-2016**

La région Île-de-France a prévu dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Économique et de l'Innovation 2011-2014 (SRDEI) une démarche d'approfondissement des pactes territoriaux qui vise à la réduction des inégalités sociales et territoriales et à la diffusion des progrès économiques dans les territoires franciliens.

Les pactes visent à améliorer la coordination de l'action publique sur un territoire de projets afin de la rendre plus efficace et plus efficiente, en mutualisant les ressources des différents acteurs. Une attention particulière est portée au soutien des filières économiques à haut potentiel d'emploi et d'activité au niveau local, à l'économie sociale et solidaire et au développement des quartiers en difficulté. Les pactes doivent également contribuer à la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne et à une meilleure prise en compte de la haute qualité sociale (notamment au titre de la réduction des inégalités territoriales). Pour le Département, il s'agit d'atteindre ses objectifs de territorialisation des politiques et notamment en matière d'insertion.

Partenaire de cette démarche, le Département est signataire des pactes concernant son territoire. Ainsi, un nouveau pacte a été signé cette année avec la communauté d'agglomération Est ensemble. Plaine commune s'inscrit d'ores et déjà dans cette démarche et le pacte concernant cette communauté d'agglomération a été renouvelé en 2013. Pour Clichy-Montfermeil aussi, il s'agit d'un renouvellement.

Territoire enclavé, la communauté d'agglomération Clichy-Montfermeil accueille une population jeune avec un faible niveau de qualification au sein d'un tissu économique fragile.

Il existe une zone franche urbaine (ZFU) dynamique souffrant néanmoins d'une absence de pilotage stratégique et d'un manque de disponibilité foncière pour des projets d'immobiliers d'entreprise, ainsi qu'un plan de renouvellement urbain (PRU). Le pacte permettra de coordonner l'ensemble des dispositifs disponibles sur le territoire communautaire en prenant appui sur la mutualisation des ressources et moyens de la Région, du Département et de la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil (CACM).

Le pacte s'articule avec les autres travaux de programmation pluriannuels comme ceux des fonds européens, du contrat de projets État-Région ou bien encore des conventions régionales de renouvellement urbain. Par ailleurs, une attention particulière est portée à la cohérence avec le Contrat de Développement Territorial (CDT) Est Seine-Saint-Denis auquel cette communauté est partie.

## LE PLAN D' ACTIONS

Le pacte s'appuie sur une stratégie de développement à trois ans articulée autour de deux axes :

- Axe 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques. L'objectif est de poursuivre et renforcer le partenariat et la collaboration formalisés au sein du plan d'action du Club d'entreprises de Clichy-sous-Bois / Montfermeil (dans le cadre du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique) entre les entreprises du territoire et la CACM au niveau des filières du territoire notamment.
- Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emploi de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. L'objectif est d'accompagner les demandeurs d'emploi du territoire en travaillant, en partenariat avec les acteurs locaux (prescripteurs officiels, associations, entreprises...).

Les actions et projets que déclinent ces deux axes sont détaillés dans l'annexe technique et financière à la convention de pacte.

## LA POSITION DU DÉPARTEMENT.

Dans le projet de nouveau pacte pour le développement du territoire, les actions proposées, en l'état actuel, s'intègrent dans les orientations du Département.

Au-delà du soutien ponctuel ou des financements d'actions sectorielles, qui seraient soumis chaque année aux arbitrages budgétaires, il s'agit de poursuivre les actions d'insertion, de soutien à la création d'entreprise, à l'emploi salarié, à l'économie sociale et solidaire, et à l'insertion par l'activité économique soutenues par le Département tout en recherchant de nouveaux leviers d'action en matière de territorialisation des politiques. À titre d'exemple, le Département a soutenu la création du Club d'entreprises de Clichy-sous-Bois / Montfermeil par des subventions de 2 000 € en 2013 et en 2014.

Le Département peut par ailleurs affirmer davantage un rôle de coordination, notamment sur les problématiques de formation et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA et des jeunes mais également de l'insertion par l'activité économique, en mobilisant ses dispositifs pour l'insertion.

La nouvelle politique régionale relative aux pactes prend en compte la nécessité de renforcer la gouvernance, en instituant des comités de pilotage qui mobilisent les élus locaux. Dans ce

cadre, l'adoption du pacte par le Département pourrait nécessiter la désignation ultérieure d'un représentant choisi parmi les élus du Conseil général.

En conclusion, je vous propose :

- D'APPROUVER le pacte pour le développement du territoire de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil entre la région Île-de-France, la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil et le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que son annexe technique et financière ;
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil général à signer ledit pacte au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil général  
et par délégation,  
le Vice-président,

**Jean-François Baillon**

## **Délibération n° 03-01 du 29 janvier 2015**

### **PACTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS / MONTFERMEIL AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLICHY-SOUS-BOIS / MONTFERMEIL AU TITRE DES ANNÉES 2014-2016**

La commission permanente du conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-IX-42 en date du 4 septembre 2012 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil général,

**après en avoir délibéré**

- APPROUVE le pacte pour le développement du territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil entre la région Île-de-France, la communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que son annexe technique et financière ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ledit pacte au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil général  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent  
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*